

VILLE D'HYÈRES

LE GAPEAU

(Rivière Côtière du Var)

SITUATION A P R È S LA CRUE

des 24 et 25 Mars 1956

LES MESURES D' URGENCE QUI S' IMPOSENT

RAPPORT DU MAIRE

Le Conseil Municipal unanime, dans sa séance du 18 Avril 1956 fait sien le présent Rapport qui lui a été présenté par le Maire, M. J. CLOTIS.

V I L L E D' H Y E R E S

V A R

L E G A P E A U

- LA SITUATION APRES LA CRUE DES 24 & 25 MARS 1956 -

LES MESURES D'URGENCE A ENVISAGER .

RAPPORT de M. J. C L O T I S
Maire d' HYERES
présenté au Conseil Municipal
Séance du 18 Avril 1956

Nous ne voulons, dans cette étude, examiner le comportement du GAPEAU que sur la plaine d' HYERES. C'est d'ailleurs dans cette plaine que celui-ci commet ses plus grands ravages.

LE PONT SUR LA ROUTE NATIONALE 98

(Route de TOULON à NICE)

La R.N. 98, qui est la route de Nice par la Côte, franchit le GAPEAU à 3 kilomètres de la sortie d'HYERES, entre le GOLF HOTEL et BEAUCHAMP. Au cours de la retraite, le 18 Août 1944, les Allemands font sauter ce pont.

Puis, c'est la Libération, il faut rétablir la circulation. C'est assez urgent et avec les faibles moyens dont on pouvait disposer à l'époque, les Ponts et Chaussées, en toute hâte, remplaceront le pont détruit par un nouveau pont provisoire.

Le provisoire dure dans notre pays de France et le pont construit fin Août 1944 continue son service en 1956.

Ce pont, hélas ! n'a pas une section suffisante pour absorber la masse d'eau qui arrive en trombe par période de crue, d'autant que les eaux charrient de gros objets qui viennent obstruer le passage et la rivière grossit, et les eaux montent en amont, débordent les rives, s'étalent sur les terrains maraîchers et les routes, Toute circulation est coupée, aussi bien sur la Nationale 98 que sur tous les chemins du secteur, départementaux ou vicinaux.

Rendons hommage au constructeur, car on se demande comment, jusqu'à ce jour, le pont a pu résister à la poussée des eaux.

----=000=----

On est surpris des difficultés qui s'accroissent en ces lieux pour ralentir la vitesse du torrent, lui éviter d'aller se jeter tête baissée, dans la mer et l'encourager à faire état de son importance en s'étalant sur toute la plaine du PLAN qui est devant lui.

Il y a d'abord, l'étranglement du pont, nous en avons parlé.

Il y a le peu de différence de niveau dans le cours de la rivière qui est à peine de quelques mètres du pont à la mer.

Il y a une rivière qui n'a pas été curée depuis de longues années.

Il y a, par endroits, et notamment à l'aval immédiat du pont, des rives non entretenues où la végétation s'est développée à plaisir pour réduire le canal de passage de l'eau.

Plutôt que de suivre la ligne droite pour arriver à la mer, la rivière forme deux coudes très prononcés qu'il serait facile de redresser.

Et des bancs de gravier se sont formés que la végétation a consolidés et qui contribuent à ralentir et à dévier le courant.

En période normale, les eaux suivent paisiblement méandres et détours et arrivent à prendre contact gentiment avec la mer.

Mais il en va autrement les jours de crue. La masse des eaux projetées par endroit sur la rive, nord dans les terres et chaque crue augmente les dégâts. Un riverain, M. RESUGE a déjà perdu plus de deux hectares de terrain de culture. Ce qui est plus grave, c'est qu'à l'heure actuelle cette avancée dans les terres devient l'amorce d'une déviation du lit en direction du village des Salins.

L E S C R U E S D U G A P E A U

Dans le passé, cette vaste plaine du " PLAN " ne comprenait que prairies artificielles et naturelles, des terres similaires très humides où poussaient les ajoncs.

Depuis le début de ce siècle, le travail de l'homme a récupéré ces terres et le climat aidant, en a fait de cultures maraîchères.

Cette plaine de 900 hectares est devenue le secteur le plus fertile de notre terroir.

Mais le Gapeau est là : Un seul jour de caprice et la plaine si belle est dans la désolation.

Pour conserver toute sa clarté à cet exposé, nous allons suivre les inondations du GAPEAU depuis une vingtaine d'années:

LE 20 AVRIL 1935 - 1ère CRUE

Comme il se doit à chaque crue, la plaine est inondée.

Du pont déjà cité, à Beauchamp, la Route Nationale 98 est recouverte de plus d'un mètre d'eau.

Le chroniqueur de l'époque parle de personnes en danger que l'on a pu évacuer, de murs emportés, de berges coupées, de digues rompues, de terres ravinées.

Les eaux sont restées trop longtemps dans les terres, le limon aidant, les récoltes maraîchères sont en majeure partie détruites .

----=000=----

On se remet au travail, les dégâts sont réparés. Deux ans ne sont pas encore écoulés et

21 JANVIER 1937 -__ NOUVELLE CRUE

Le terrain du Golf est envahi par les eaux. Une large brèche est faite dans la Rive du Gapeau. On a craint un moment que la poussée des eaux ouvre un 2ème lit au Gapeau à travers la plaine, après avoir coupé la R.N. 98.

L'alerte a été chaude et le Conseil Municipal, sur la proposition de M. POTHONNIER, a lancé un S.O.S. aux Ponts et Chaussées pour la construction d'un nouveau Pont.

----=000=----

Le travail reprend, chacun répare ses dégâts, la quiétude renaît. Le Gapeau attendra quatre ans pour se manifester à nouveau.

12 JANVIER 1941 -__ 3ème CRUE

Même déroulement, même étalement des eaux avec cette différence que les pluies ont été plus lentes. La Rivière n'a grossi que progressivement, les eaux sont venues avec moins de violence, mais la côte habituelle a été largement dépassée.

Les eaux sont arrivées dans la cour de l' Usine dite "du Père Eternel", usine de pompage qui alimente la Ville en eau potable et où un- gros stock de mazout avait été -entreposé.

Les fûts entraînés ont été défoncés et le mazout s'est étalé partout.

Résultats :

- Perte totale des récoltes en terre,
- Asphyxie des chiens, chats, poules, lapins, '.chèvres, etc

---=000=---

Cette fois, la quiétude ne sera pas de longue durée. Un an s'est à peine écoulé.

17 AVRIL 1942 _ - 4° CRUE -

Grosse pluie d'orage, les eaux arrivent en trombe, mais l'inondation n'aura duré qu'une journée. Par contre, la force du courant a agrandi les brèches dans les rives et le ravinement des terrains est plus important.

---=000=---

Et voici une longue période de tranquillité. Près de six années sans que le torrent manifeste sa mauvaise humeur.

25 - 27 JANVIER 1948 _ - 5° CRUE -

Mais ce sera une des inondations les plus sérieuses d'autant que les pluies dureront trois journées.

Il y aura des torrents d'eau dans certaines parties de la plaine, des murs seront renversés sur de grandes longueurs. Les habitants de certaines fermes se réfugient au 1er étage et il faudra faire appel aux pompiers de la Région pour organiser des secours.

Le rapport des Techniciens évalue à 500 millions les pertes résultant de la crue de 1948.

---=000=---

Trois années de paix.

11 FEVRIER 1951 - 6ème CRUE -

La crue sera aussi violente que celle de 1948 ; la digue construite au Plan du Pont en 1919 a cédé. Les rives du Gapeau sont dévastées en maints endroits.

Toute circulation sera impossible durant 3 jours, routes et chemins ont subi des dégâts énormes. Des habitants ont été bloqués au 1er étage de leur immeuble. On les ravitailla avec des bateaux de fortune.

La passerelle dite "des Borrels" est emportée.

Les récoltes sont entièrement perdues.

L'accalmie durera quatre ans

----=000=----

20 FEVRIER 1955 - 7ème CRUE -

Répétition de tout ce qui a été dit, le mal s'aggrave, la propriété RESUGE, en aval du Pont, a perdu près de deux hectares de terre cultivée, en amont, le mur de soutènement des terres, le long du chemin départemental N° 12, s'effondre et la chaussée est aux 2/3 emportée sur une longueur de 150 mètres et une profondeur de 3 mètres.

La Nationale 98, elle aussi, a eu de gros dégâts.

Tous les riverains sont inquiets.

Et cette fois le répit ne sera pas grand. Une année sera à peine écoulée que nous assisterons à une crue qui dépassera en violence celles de Janvier 1948 et de Février 1951

----=000=----

24 — 25 MARS 1956. - 8ème CRUE.-

----=000=----

Les dégâts sont considérables

Domaine du Plan du Pont, une digue qui avait voulu remplacer celle emportée par la crue de Février 1951, n'a pas résisté au courant . Quatre millions de travaux perdus.

Un hectare de terre arable est emporté et remplacé par des graviers et des pierres.

Propriété Salusse - La digue du Plan du Pont ayant cédé, les eaux se sont précipitées sur la propriété SALUSSE qui servait de butée et un hectare de terre est passé dans le lit du torrent. Ce qui est grave, c'est que cette avancée, à cet endroit, indique l'amorce d'un deuxième lit de la rivière. Encore un coup de butoir et l'eau déferlera à travers terres vers la mer, enlevant au passage la Route Nationale N° 98 et une centaine d'hectares de terres maraîchères.

La propriété ISOARDI n'est pas davantage épargnée, une large brèche est faite dans la rive.

Le Chemin Départemental N° 12 qui longe la rive gauche du Gapeau, connaît de nouveaux dégâts.

Le C.V.O. I6 qui longe la rive droite du Pont, à l'embouchure, est emporté sur une longueur de 25 mètres. Heureusement des enrochements avaient été faits il y a quelques mois, ils ont empêché que le chemin disparaisse.

Un grand mur de soutènement de près de 3 mètres de haut devant la propriété de la famille GUIGUES est affouillé dans ses fondations. L'effondrement de ce mur occasionnerait de sérieux dégâts d'abord en emportant le chemin et en faisant courir le risque de voir la rive dans les propriétés limitrophes.

L'érosion a, à nouveau, sérieusement endommagé les rives chez M. de BEAUREGARD et à l'aval du Pont de la R.N. 98, chez MM. RESUGE et ICARD.

Les chemins vicinaux de la plaine étaient devenus des lits d'écoulement des eaux et ont été ravinés en conséquence. Des digues de protection ont été emportées, des murs abattus. Les eaux que charriait le C.V.O. I4 ont mis à bas le mur de la propriété MARTIN sur une longueur de 30 mètres et le courant a littéralement pulvérisé une serre construite le long du mur qui était une réalisation ultra moderne.

Toutes les Routes, nationales, départementales et vicinales, envahies par les eaux ont subi des dégâts importants et la circulation a dû être interrompue durant trois jours.

Etcetc

Si l'on considère qu'une vague de froid sans précédent venait d'anéantir en février la totalité des cultures, que

courageusement tous les semis de printemps avaient été entrepris, petit pois, melons, haricots, pommes de terre, plants de tomates ...que tout cela a été détruit par l'inondation, on comprendra la situation de nos cultivateurs en cette année 1956.

---=000=---

L ' E T A T D ' A L A R M E

Si nous avons fait cette énumération des crues successives du Gapeau depuis une vingtaine d'années, c'est pour mieux situer le problème que pose actuellement ce torrent.

Chaque crue ajoute aux dégâts de la crue précédente et nous sommes aujourd'hui à la côte d'alarme.

Tous les travaux de protection contre le torrent ont, petit à petit, disparu. Les murs, digues, haies derrière lesquels chaque particulier a cru se mettre à l'abri sont enlevés comme fétu de paille. Les eaux ont de tels caprices que tel secteur épargné aujourd'hui est ravagé par la crue suivante.

La rivière s'est élargie des prélèvements qu'elle fait sur les propriétés riveraines et son lit monte en fonction des terres que les eaux roulent à chaque crue .

Nous sommes à la période où l'on peut s'attendre à un désastre sans précédent.

La protection contre Gapeau est aujourd'hui un problème d'extrême urgence, un problème d'intérêt général

C'est au minimum une centaine d'hectares d'une plaine extrêmement fertile qui risquent d'être emportées à la mer en moins de 24 heures. C'est des routes à grande circulation, des chemins de toutes catégories qui suivront le désastre, c'est des maisons d'habitation qui peuvent ne pas résister au courant, c'est des vies humaines qui sont en danger.

---=000=---

Que l'on ne nous taxe pas d'exagération. Notre exposé hélas ! n'est que trop le reflet de la vérité.

D'ailleurs, nous savons que les services des Ponts et Chaussées, du Génie Rural ainsi que la Direction des Services Agricoles, jettent le même cri d'alarme.

Il faut donc réaliser et réaliser vite la protection contre le torrent du GAPEAU.

----=000=----

LA POSITION DES RIVERAINS

La Législation en vigueur veut que l'entretien des rivières non navigables soit à la charge des riverains. C'est pourquoi la limite de la propriété va jusqu'au milieu de la rivière.

Ces dispositions sont certainement valables pour nos petites rivières à un lit normal de quelques mètres.

Mais comment imposer cet entretien par les riverains, dans le cas des rivières du genre Gapeau.

Aujourd'hui, sur le territoire de notre Commune, le GAPEAU s'étale sur une largeur qui dépasse 100 mètres par endroits . Les apports de terre, nous l'avons dit, ont relevé le lit. Quel riverain aurait les moyens de curer à vieux fond, suivant la formule consacrée, pareille rivière et ce, sur la longueur de sa propriété ?

Et l'entretien des rives ? veut-on des exemples :

On demande4.000.000 à M. SALUSSE pour assurer le soutènement des terres de sa propriété.

Une même dépense de 4.000.000 est envisagée pour réparer la digue de protection en amont du Domaine du Plan du Pont.

M. RESUGE, s'il veut se garantir des nouvelles crues, doit entreprendre des travaux que l'on évalue à10.000.000 .

On le voit, la législation des rivières non navigables est difficilement applicable dans le cas qui nous occupe.

----=oOo=----

Chaque inondation du Gapeau a eu pour réflexe la constitution d'un groupement :

Association syndicale des sinistrés,
Association de défense
Association syndicale du Gapeau
Comité d'études .
etcetc

Ces associations disparaissaient sans avoir rien réalisé.

En 1951 naissait "L' ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES RIVERAINS DU GAPEAU". On semble, cette fois, disposé à organiser la défense, chaque crue amenant des inquiétudes plus grandes.

Des réunions se tiennent, on demande la collaboration des services des Ponts et Chaussées et du Génie Rural. Des projets sont établis qui soulèvent des questions de personnes, des problèmes d'intérêts, des soucis de priorité!

Mais la grosse, très grosse difficulté est le financement. Même avec une participation de l' Etat, la charge des riverains est trop lourde et inapplicable.

Et c'est sur cet écueil que buttent tous les projets.

-----000----

LES REMEDES A LA SITUATION ACTUELLE

La situation actuelle est extrêmement grave, nous l'avons dit, nous nous excusons d'insister mais nous voudrions que ce souci anime tous ceux qui sont appelés à connaître de ce problème pour le solutionner.

Plus rien ne s'oppose aux caprices du torrent. La crue de Mars 1956 a été terrible, nous nous demandons ce que représenterait une nouvelle crue si, auparavant, des travaux de protection n'étaient pas réalisés.

Nous disons réalisés, car il n'y a plus de temps à perdre.

C'est dans ce souci que nous allons examiner une série de mesures,mettant en priorité celles dont l'étude est déjà faite et qui pourraient passer à l'exécution dans les moindres délais.

A - S U P P R E S S I O N D U P O N T de la Route Nationale 98

Sa construction, nous l'avons dit, fût hâtivement faite. Il fallait remédier aux dégâts de guerre. Il fallait rétablir en toute hâte, la circulation et nous étions à une époque où l'on ne disposait que de moyens de fortune.

On construisit un pont provisoire de 20 mètres là où il fallait un pont de 40 mètres.

Et ce pont constitue un étranglement à un endroit où le torrent est à son point culminant.

Tout le monde est d'accord sur la suppression de ce Pont.

Mais au Pont, s'ajoute le problème de la Route. Cette route, de la sortie du pont jusqu'au hameau de Beauchamp, sur près d'un kilomètre, suit une cuvette où les eaux s'étaient même lorsque la rivière grossit sans sortir de son lit.

Et c'est une route à grand trafic qu'il faut élargir !

Les Ponts et Chaussées n'ont pas négligé tous ces problèmes. Le projet de déviation a été étudié en même temps que celui du remplacement du Pont. Une question de crédits oblige tous les ans les services d'exécution à dresser un ordre de priorité.

Aujourd'hui nous demandons à M. l' Ingénieur en Chef et à M. l' Ingénieur subdivisionnaire de l' Arrondissement Sud, l'inscription en priorité de la déviation de la R.N. 98 au passage sur le Gapeau et au remplacement du Pont.

Le projet est prêt, on peut donc envisager l'exécution à brève échéance.

Monsieur BOLLARD, M. JOUVENT , nous vous prions, faites vite . Croyez le, les craintes des propriétaires du Plan sont grandes.

B - L E S T O R R E N T S S E C O N D A I R E S

Car il y a un problème des torrents secondaires qui vient aggraver la violence des inondations.

LE MATAFFE ne vit que par période de pluie. Il ramasse les eaux des collines Nord-Est de la Ville. Par forte pluie le voila devenu torrent, sortant aisément de son lit, empruntant les chemins, s'étalant dans les terres, venant épauler l'effort de destruction des eaux du Gapeau.

Il reçoit parfois une partie des eaux de son voisin "LA RITORTE " dont il est question ci-dessous.

LE MATAFFE a plusieurs fois changé de lit, aujourd'hui il sa jette à la mer à une centaine de mètres au sud du Gapeau.

LA RITORTE - Elle prend sa source au bas du cirque qui, sur trois côtés, surplombe le cimetièrè. Son parcours se continue au fond d'une vallée formée par deux collines dénudées. Elle grossit très vite par forte pluie.

Antérieurement, une partie de ses eaux coulait dans le versant du Mataffe, alors que l'autre partie allait vers le Sud passant par les terres en friches pour aboutir au Ceinturon se jeter dans la lone et, de là, dans la mer.

Aujourd'hui, les terres en friches sont jardins de qualité. Chaque propriétaire a eu le souci de se préserver des eaux par des digues, par la fermeture d'un ruisseau régulateur. Et le lit de la Rivière a disparu. C'est la route de l' Ayguade C.V.O. I5, qui reçoit tous les écoulements d'eau. Un grand bassin se forme avant l'arrivée à la mer où il n'y a pas d'écoulement, les eaux s'étalent dans les terres, la circulation ne se fait plus durant plusieurs jours.

C'est, à chaque crue, 200 hectares de terres fertiles qui sont inondées.

LA SAUVETTE reçoit les eaux de toute la colline sur laquelle est bâtie la vieille Ville. Elle est souterraine tout au long de la traversée de la Ville où l'on a eu soin de lui faire un lit assez grand. Par forte pluie, elle sort en trombe. Les propriétaires riverains se sont protégés, le lit a disparu et les eaux vont se joindre à celles de La Ritorte.

---=000=---

Ces trois petits torrents complètent les méfaits du grand frère le GAPEAU dans la partie de la plaine qui échappait à ses caprices.

---=000=---

Dans le programme d'études d' Asservissement du Gapeau pour un assainissement de la plaine ", le Génie Rural a mis sur pied un projet de canalisation de ces torrents secondaires.

Ce projet est techniquement terminé, il crée le nouveau lit de La Ritorte jusqu'à la mer. Mataffe et Sauvette viendront se jeter dans la Ritorte.

Le C.V.O. I5, qui conduit à l' Ayguade, doit être redressé et élargi. Pour réduire la dépense du projet d'assainissement de la plaine, les deux services des Ponts et Chaussées et du Génie Rural se sont mis d'accord sur une formule :

- Redressement et élargissement du C.V.O. N° 15.
- Canalisation des trois petits torrents sur un lit unique, celui de la Ritorte.
- Nouveau lit de la Ritorte créé tout au long, de la route élargie et jusqu'à la mer.

---=000=---

Ce nouveau projet a été établi. Nous supposons même qu'il est au Ministère de l' Agriculture pour être agréé et subventionné.

Nous prions M. l' Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées et M. l' Ingénieur en Chef du Génie Rural de retenir le caractère d'extrême urgence de ce projet et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que soient hâtées toutes les formalités pour l'exécution rapide du projet d'assainissement de la plaine.

Combien d'années de répit nous réserve le Gapeau ? Là est le problème. Nous n'avons pas le droit de perdre du temps.

C - C U R A G E D U G A P E A U

Il n'est pas un propriétaire riverain qui soit en mesure d'entreprendre l'énorme travail que représente le curage du torrent du Gapeau. C'est plusieurs centaines de milliers de mètres cubes de gravier qui doivent être enlevés en amont du Pont, où les rives ont le plus souffert, où la rivière atteint par endroits, plus de 100 mètres de largeur.

La partie aval du Pont, jusqu'à la mer, a également des bancs de graviers très importants qu'il faut enlever pour redresser le lit de la rivière.

Un point de droit peut se poser, aux termes de la législation en vigueur, le lit de la rivière appartient aux riverains. Il faudra que ceux-ci donnent leur accord pour autoriser le curage. Ils ont un intérêt tellement grand à ce que ce travail soit exécuté qu'il n'est pas pensable de trouver une opposition sur ce point. Ce sera le rôle de " l' Association Syndicale autorisée des Riverains du Gapeau " d'obtenir cet accord.

---=o0o=---

Le curage du Gapeau est certainement le travail à entreprendre de toute première urgence.

D - L E S R I V E S D U G A P E A U

Là, le travail est particulièrement varié. Par endroits il faudra redresser la rive, la consolider, par endroits, il faudra de véritables ouvrages de protection, reconstituer des digues, etc ,

En donnant par ailleurs la liste des dégâts de la crue de Mars, nous avons déjà ébauché la protection qui s'impose.

C'est le rôle des Techniciens d'en dresser le programme et d'en déterminer l'ordre d'urgence. Il faut, nous l'avons

dit, s'opposer de toute urgence à ce que le Gapeau puisse s'ouvrir un nouveau lit à travers la plaine.

Nous indiquons qu'à notre avis, un reboisement sérieux des rives est à recommander .

----000----

E - LES BARRAGES REGULATEURS

Un projet a été mis à l'étude de construction de barrages sur le REAL COLLOBRIER et le REAL MARTIN

Le barrage du REAL COLLOBRIER est retenu en première urgence.

Un Syndicat de Communes a été créé pour suivre la réalisation de ce projet.

Les travaux d'étude du Bassin projeté sur le REAL - COLLOBRIER sont en cours.

L'objet de ce projet doit présenter les avantages suivants.

Régularisation des crues en réservant dans un grand bassin naturel, une importante partie des eaux de grosses pluies.

Avec la réserve d'eau ainsi constituée, assurer l'irrigation de terrains non encore irrigués.

Alimenter le Gapeau par période de sècheresse pour conserver le débit de la nappe inférieure.

L'unanimité des propriétaires du Plan voit avec une grosse satisfaction l'élaboration de ce projet et forme le souhait que l'étude en soit activement poussée.

----000----

F - LA PASSERELLE DES BORRELS

Si nous sommes bien informés, la déviation de la Route Nationale 98 se ferait en suivant l'ancienne voie de la Cie de Provence . Le Gapeau serait franchi à l'emplacement du pont du Chemin de fer de cette Compagnie.

Le Pont provisoire actuel disparaît .Il faudra donc relier HYERES à la Route Départementale N° I2 . La solution qui nous paraît la plus simple c'est la sortie d' Hyères par la R.N. 98 jusqu'au Moulin 1er, puis emprunter le C.V.O. N° 9 qui passe devant le Golf-Hôtel et l'usine Electri^que pour arriver à l'emplacement de l'ancienne passerelle dite " des Borrels ". Un pont léger franchirait la rivière pour accéder à la route Départementale N° I2.

Le problème de la reconstruction de cette passerelle serait résolu.

G - L E R E B O I S E M E N T

Ceci ne sera qu'une suggestion d'ordre général.

Il en va du GAPEAU comme de beaucoup de rivières en France, les crues augmentent leurs méfaits d'année en année au fur et à mesure que se déboisent les collines.

Il serait nécessaire que se pratique en France une poli^que de Reboisement. Nous jetons, après d'autres, ce cri d'alarme, peut être avec moins d'autorité, certainement avec autant de conviction.

Pour le cas qui nous occupe, nous disons que la meilleure protection, pour l'avenir, des rives du Gapeau, c'est un reboisement sérieux de ces rives. Lorsque les racines des arbres et arbustes seront bien accrochées dans les terres, les eaux n'auront plus la possibilité d'accomplir leurs méfaits.

F I N A N C E M E N T

Un tel programme demande évidemment, de gros crédits.

Il serait un peu prétentieux de vouloir fixer la charge incombant à chaque collectivité.

Nous ne donnerons que quelques indications qui n'auront d'autre valeur que celle d'une opinion personnelle.

Certains travaux sont d'intérêt général : Routes, ponts etc sont à la charge de l' Etat.

Il y a dans les dégâts un sujet de calamité publique, on peut, à ce titre, obtenir une participation du Ministère de l'Intérieur.

Le problème est essentiellement agricole par la protection indispensable de cultures, il ne fait aucun doute que le Ministère de l' Agriculture nous donnera une collaboration très large.

Le Département aura certainement à coeur de subventionner ce programme de calamités, d'autant que des chemins départementaux sont compris dans le programme de réfection.

La Commune, elle aussi, interviendra dans certaines parties de travaux, ne serait-ce que sur la vicinalité où il y a beaucoup à faire.

Il appartiendra enfin à "L' ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES RIVERAINS DU GAPEAU" de déterminer dans quelles conditions, les propriétaires du PLAN pourront apporter leur participation à ce grand programme de défense .

Dans un chapitre précédent nous avons indiqué que tous les projets présentés s'étaient heurtés à l'importance de la contribution demandée aux propriétaires. Il ne faut pas tomber dans la même erreur. La participation doit rester dans le domaine des possibilités.

Il faudrait cependant que dans une circonstance où l'intérêt général est en jeu, à un moment où l'espoir est permis de voir la fin de ces désastres qui, périodiquement, dévastent notre région, il faudrait, disons nous, que la contribution à demander à chaque cotisant s'inspire du principe de solidarité . On ne saurait concevoir qu'un programme de grands travaux tel qu'il est envisagé - et nous l'espérons tel qu'il sera réalisé - programme qui veut assurer la protection de toute cette plaine, puisse faire des différences dans le taux des participations.

Si on peut faire des différences dans l'évaluation des sinistres, on peut, on doit rester sur la règle de l'égalité

et de la solidarité lorsqu'il est question d'organiser la protection collective contre le Sinistre .

---=000=---

Tel est le problème du GAPEAU.

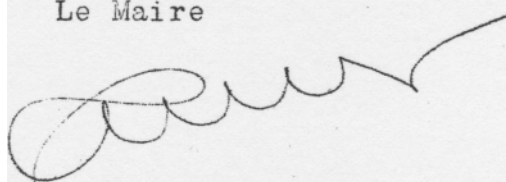
Cette étude a voulu montrer la gravité de la situation.

Si notre cri d'alarme a été entendu, nous pensons que notre travail aura eu son utilité.

Et nous nous déclarerons satisfait.

Hyères, le 10 Avril 1956 .

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. C L O T I S', written in a cursive style. The signature is positioned below the typed name 'Le Maire'.

J. C L O T I S.

A D D E N D A

Nous sommes sur la "COTE D'AZUR VAROISE", région touristique par excellence. Notre exposé ne serait pas complet s'il n'attirait pas l'attention sur les méfaits des débordements du GAPEAU sur le Plan Touristique.

La R.N. 98 est la route de NICE par le bord de mer, ou par la Côte des Maures. C'est une route très fréquentée par le Monde Touristique.

Le blocage des touristes de part et d'autre, les dangers qu'ils courent sur la route, au début de la crue, sont une publicité à rebours pour notre région.

La diffusion dans les journaux et dans les périodiques de photos particulièrement choisies et, bien entendu, les commentaires qui les accompagnent, portent un préjudice considérable à la bonne renommée de notre Secteur de la Côte d'Azur Varoise.

Le développement touristique amorcé dans notre Département peut en subir également les conséquences désastreuses.

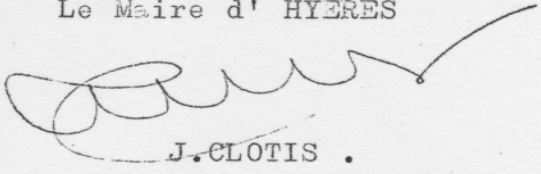
L'accès Naturel à LA LONDE, à BORMES, au LAVANDOU est la R.N. 98, chaque inondation isole ces trois communes pendant 1, 2 ou 3 jours ce qui n'est pas sans présenter de graves inconvénients.

Rappelons ce que nous avons déjà, dit : Entre le Pont et le hameau de Beauchamp, soit sur une longueur de 1 km. la route est recouverte par les eaux à chaque crue de la Rivière, même lorsqu'elle ne sort pas de son lit, c'est-à-dire deux et souvent trois fois dans l'année.

On voit combien les trois communes citées, ainsi que toutes les activités touristiques sont intéressées au problème d'aménagement du GAPEAU.

Ceci valait d'être ajouté à notre documentation.

Le Maire d' HYERES



J. CLOTIS .

DEPARTEMENT DU VAR

N° 13

ARRONDISSEMENT DE TOULON

Objet de la Délibération
LE GAPEAU

M A I R I E D' H Y E R E S

S E A N C E D U 1 8 A V R I L 1 9 5 6

L'An mil neuf cent cinquante six et le dix huit Avril.

Le Conseil Municipal de la Commune d' HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. CLOTIS, Maire, chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents : MM. CLOTIS, Maire
DECUGIS, TISSERAND, BLANC, CASTAGNE,
HARLAUT, adjoints,

MM. ARVIEU, BELLAGUET, BERRE, CAYOL,
CROVETTO, DAUCROS, Melle DETRUIT MM. DUFOUR, DURAND
GARNERONE, GAUD, GIORDANO, LIBERA, POCHOT, SERRA, TILLOI,
Conseillers Municipaux.

Excusés et ont donné procuration de voter, conformément à la loi N° 47-1744 du 6 Septembre 1947 :

M. PAOLI, adjoint,
M. LAUGIER, conseiller municipal

Absents : MM. BERENGUIER, GOUIN, VANDRO, conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. GARNERONE
Conseillers en exercice : 26
Date de la convocation : 12 Avril 1956

Monsieur le Maire donne lecture du rapport qu'il vient d'établir sur la situation du Gapeau, après la crue des 21 et 25 Mars 1956 et sur les mesures d'urgence à envisager.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de l. le Maire sur l'état actuel du Gapeau,

Après en avoir délibéré,

Fait sien ce rapport dans son intégralité

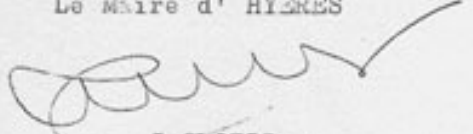
Attire l'attention des pouvoirs publics et de tous les services intéressés, sur la gravité de la situation.

Demande que tous les efforts soient conjugués pour réaliser, dans un court délai, les principales mesures de protection.

Fait confiance à M. le Maire pour porter cette situation à la connaissance de toutes les autorités qualifiées et faire toutes interventions qu'il jugera utile pour hâter les décisions à prendre.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré
les jour, mois et an susdits

Le Maire d'HYERES

J. CLOTIS .